

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX**

Délibération n° DE_2026_039 du samedi 11 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 7	
Présents : 7	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 7
POUR : 7	CONTRE : 0
Abstention : 0	

Le onze avril deux mille vingt-six à 10 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de COURTIAL Anne.

Présents : COURTIAL Anne, ENGELHARD Coen, COT Mélanie, PUJOL Christophe, BROS FACER Virginie, PAULY Antoine, GALY Jean-Claude

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : BROS FACER Virginie

Date de convocation : 07/04/2026

Date d'affichage : 07/04/2026

Attribution des subventions 2026

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations est soumise à une délibération distincte du vote du budget. Par conséquent, elle propose de lister les associations retenues lors du vote du budget primitif de l'année.

Pour rappel, les associations ayant reçu une subvention l'an passé étaient :

- Croix-Rouge Française délégation locale du Fossat : 50 € ;
- Comité des Fêtes de Castex : 1920 € ;
- Amicale des Sapeurs-Pompiers du Mas d'Azil : 50 € ;
- Les Restaurants du Cœur de l'Ariège : 25 € ;
- EntraideS Arize Lèze : 50 € ;
- l'Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège (A.S.J.O.A.) : 50 € ;
- SOS méditerranée : 25 € ;
- Les sens ciel, association de parents d'élèves du RPI Daumazan-Campagne : 50 € ;
- Association, le Belvédère : 200 € ;
- Association Le Vallon : 50 € ;

Le total des subventions aux associations en 2025 était de 2470 €.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- le comité des fêtes s'était vu octroyer une subvention majorée de 120 € suite à un paiement en leur nom d'une action communal. La subvention communale habituelle est de 1 800 €.

- la nouvelle association de la commune, « le belvédère », association ayant pour but l'animation culturelle, sociale et économique locale, a bénéficié en 2025 d'une

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026

Date de réception de l'AR: 14/04/2026

009-210900841-DE_2026_039-DE

A G E D I

- le Conseil Municipal avait décidé de rester dans la somme annuelle allouée mais d'attribuer une subvention à l'association « Le Vallon » qui permet l'hébergement des familles de patients hospitalisés sur Toulouse. Pour compenser, il avait été proposé de réduire de la moitié des subventions aux restaurants du cœur, la commune subventionnant déjà plusieurs associations d'aide alimentaire, et de SOS méditerranée.

En plus des associations qui ont reçu une attribution l'an passé, la commune a été sollicitée cette année par « Ligue contre le cancer », « festival de la ressourcerie zéro-neuf », « planning familial 09 », « Virades de l'espoir ».
Le budget 2026 alloué aux associations est de 2 250 €.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la ressourcerie zéro neuf a été victime d'un cambriolage en ce début d'année et que notre canton est malheureusement toujours le deuxième canton d'Ariège en ce qui concerne les violences intrafamiliales et faites aux femmes. Elle propose au Conseil Municipal de maintenir l'attribution d'une subvention à l'Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège (A.S.J.O.A.) qui a pour mission l'aide et soutien aux victimes, propose un soutien judiciaire et d'orientation (enquêtes Pénales et Civiles) et est habilité aux prestations de médiations familiales.

Le bilan moral et financier du comité des fêtes sont présentés au conseil municipal. Le conseil municipal souhaite, après discussion, réserver son attribution de subvention à l'association le Belvédère, à l'aune d'une présentation du bilan moral et financier ainsi que des perspectives 2026. Une demande de rencontre est à prévoir. Dans cette attente, une réserve de 60 € est maintenue en faveur de cette association, et sera délibérée ultérieurement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer pour l'année 2026, la somme de 2 190 € aux associations dont la liste fait suite :

- * Croix-Rouge Française délégation locale du Fossat : 40 € ;
- * Comité des Fêtes de Castex : 1800 € ;
- * Amicale des Sapeurs-Pompiers du Mas d'Azil : 50 € ;
- * Les Restaurants du Cœur de l'Ariège : 20 € ;
- * EntraideS Arize Lèze : 40 € ;
- * l'Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège (A.S.J.O.A.) : 40 € ;
- * SOS méditerranée : 40 € ;
- * Les sens ciel, association de parents d'élèves du RPI Daumazan-Campagne : 40 € ;
- * Association Le Vallon : 40€ ;
- * Ressourcerie zéro-neuf : 40€ ;
- * Planning familial 09 : 40 € ;

- le versement des subventions sera imputé à l'article 65748 du budget primitif 2026 ;

- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Castex, le 11/04/2026

La secrétaire de séance,
BROS FACER Virginie

Madame La Maire
Anne COURTIAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte le 14/04/2026

Après dépôt en sous-préfecture le 14/04/2026

Après publication ou notification le 14/04/2026



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026

Date de réception de l'AR: 14/04/2026

009-210900841-DE_2026_039-DE

A G E D I